https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-n-dgos-r1-2018-147-du-15-juin-2018-relative-la-mise-en-oeuvre-de-la-campagne-tarifaire-regionale-des-etablissements-de-sante-finances-sous-oqn/
Instruction n° DGOS/R1/2018/147 du 15 juin 2018 relative à la mise en œuvre de la campagne tarifaire régionale des établissements de santé financés sous OQN
La campagne tarifaire 2018 des établissements de santé financés sous objectif quantifié national (OQN) s’inscrit dans le cadre de la progression de l’ONDAM établissements de santé fixée pour 2018 à hauteur de 2%.